

Émetteur:

**CMA**  
Zac du Grand Pont  
50 Rue Gutenberg  
13640 La Roque d'Anthéron  
France

Tél.: 0442507029

Adressé à:

**Gkd-Gebr. Kufferath.Ag**  
Metallweberstrasse 46  
52353 Düren  
Allemagne  
Numéro TVA: DE122282386

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Refacturation Tensiomesh <b>Refacturation : Validation en Espagne</b> <b>Nos frais et honoraires et ceux de notre agent relatifs à :</b> - Traduction du texte du brevet en langue espagnole - Validation en Espagne du brevet européen ci-dessus référencé y compris, le dépôt de la traduction auprès de l'Office national des brevets et le paiement d'une taxe de publication - Débours  <b>Taxes officielles</b> - Taxe de publication	0%	2 344,80	1	u.	2 344,80
Refacturation Tensiomesh <b>Refacturation : Validation Royaume-uni</b> <b>Nos frais et honoraires</b> - Validation au Royaume-Uni du brevet européen ci-dessus référencé y compris l'ouverture d'un registre de paiement d'annuités, la constitution d'une adresse de service	0%	365,00	1	u.	365,00
Refacturation Tensiomesh <b>Refacturation : Validation Pologne</b> <b>Nos frais et honoraires et ceux de notre agent relatifs à :</b> - Traduction du texte du brevet en langue polonaise - Validation en Pologne du brevet européen ci-dessus référencé y compris la préparation et le dépôt d'un pouvoir signé par le titulaire du brevet, le dépôt de la traduction auprès de l'Office national des brevets et le paiement d'une taxe de publication - Débours  <b>Taxes officielles</b> - Taxe de publication	0%	2 448,60	1	u.	2 448,60

Conditions de règlement: A réception

Total HT 5 158,40

Total TTC 5 158,40

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC Pertuis  
 Adresse: CIC PERTUIS  
 PLACE DU 4 SEPTEMBRE  
 84120 PERTUIS  
 Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE  
 Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151  
 Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Aucun escompte pour paiement anticipé.

Pénalités de retard auto annuel de 14% Code commerce article D441-5: Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€